



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

15 FEVRIER 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 15 février 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 15 février 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

Signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE.....	5
-Portant délégation de signature de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au délégué territorial adjoint et au secrétaire général de la préfecture.....	5

II – DIVERS

TRESORERIE GENERALE.....	9
- Liste des mandataires désignés par les comptables et inspecteurs du Trésor pour publicité au recueil des actes administratifs.....	9

I - ARRETES

-Portant délégation de signature de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au délégué territorial adjoint et au secrétaire général de la préfecture

Le Préfet, délégué territorial de l'ANRU
pour le département de Maine-et-Loire,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004 relatif aux majorations des subventions accordées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du président de la République du 17 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Alain ROUSSEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (1^{ère} catégorie),

VU l'arrêté du premier ministre du 1er janvier 2010 portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires du Maine-et-Loire,

VU l'arrêté n° 2010-01 du 4 janvier 2010 du Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale des territoires,

VU la circulaire n° 2004-56 UHC/IUH2 du 25 octobre 2004 relative aux aides au logement dans les territoires d'intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU la décision du directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en date du 20 décembre 2004 portant délégation de pouvoir au délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de Maine-et-Loire,

VU la décision du directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en date du 26 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de Maine-et-Loire,

VU la convention ANRU n° 003 en date du 23 octobre 2004 relative au projet de rénovation urbaine de la ville de Trélazé,

VU la convention ANRU n° 022 en date du 23 octobre 2004 relative au projet de rénovation urbaine de la ville de Cholet,

VU la convention ANRU n° 034 en date du 18 décembre 2004 relative au projet de rénovation urbaine de la ville d'Angers,

VU la convention ANRU n° 518 en date du 27 novembre 2008 relative au projet de rénovation urbaine de la ville de Saumur,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

décide

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le Maine-et-Loire :

A - Tous documents et correspondances afférents à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, selon les conditions et modalités d'attribution définies par les textes en vigueur, le règlement général et les directives de l'Agence ;

B - Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations conventionnées conformément au tableau financier annexé aux conventions susvisées qui précise notamment leurs conditions de réalisation physique, de durée et de montant, dans la limite de l'opération financière à laquelle elles se rattachent ;

C - Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations isolées conduites en l'absence de projet de rénovation urbaine dans les quartiers en zone urbaine sensible (ZUS) et éligibles aux subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, sous réserve de ne pas excéder 1,5 million d'euros de subvention par opération et 2,5 millions d'euros de subvention par quartier ;

D - Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations urgentes conduites pour l'achèvement ou la préfiguration des projets de rénovation urbaine dans les quartiers en zone sensible urbaine (ZUS), éligibles aux subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, sous réserve de ne pas excéder 1,5 million d'euros de subvention par opération ;

E - Les décisions concernant les subventions et agréments pour la construction et l'acquisition de logements locatifs aidés (prêts locatifs à usage social "PLUS", prêts locatifs à usage social pour la démolition-construction "PLUS-CD" et prêts locatifs aidés d'intégration "PLAI" : octroi, annulation, autorisation de commencer les travaux avant délivrance de la décision attributive de subvention, modification, dérogations, prorogation des délais d'achèvement des travaux, dépassement des prix de référence, transfert des prêts (articles R 331-24 à R 331-31 et articles R 381-1 à R 381-6 du code de la construction et de l'habitation) ;

F - Les décisions afférentes aux subventions pour majoration de surcharges foncières : octroi, annulation, dérogations au plafonnement de l'assiette et au taux de la subvention (articles R 331-24 à R 331-31 et articles R 381-1 à R 381-6 du code de la construction et de l'habitation) ;

G - Les décisions afférentes aux subventions et agréments en faveur de l'amélioration de logements à usage locatif et social (PALULOS) : octroi, annulation, autorisation de commencer les travaux avant délivrance de la décision, dérogations au montant des travaux éligibles et au taux de subventions, prorogation des délais d'achèvement des travaux (articles R 323-1 à R 323-12 du code de la construction et de l'habitation) ;

H - Toutes pièces afférentes à la liquidation des sommes à payer au titre des acomptes conventionnels fondés sur la vérification et l'attestation des pièces justificatives produites ;

I - Toutes pièces afférentes à la certification de la réalité et de la conformité des prestations et des travaux effectués par rapport aux opérations isolées ou urgentes, en vue de leur ordonnancement et du paiement par l'agent comptable de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

ARTICLE 2 :

Sont exclus de la présente délégation et demeurent en conséquence de la compétence du préfet :

* les décisions attributives de subventions au bénéfice des collectivités territoriales et les lettres de notification aux élus,

* les décisions attributives de subventions aux bailleurs sociaux d'un montant supérieur à 500 000 euros,

* les actes reflétant une divergence d'interprétation avec une autorité élue (maire, président d'EPCI, président du Conseil général....),

* les rapports, propositions de décisions et avis au directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, relatifs aux décisions qui restent de sa compétence.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, la compétence relative aux décisions, lettres, actes et autres documents mentionnés à l'article 2 sera exercée par M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 4 :

La décision n° DAPI/BCC n° 2009-1623 du 15 décembre 2009 donnant délégation de signature à Madame Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'équipement et de l'agriculture, en qualité de déléguée territoriale adjointe et à M. Alain ROUSSEAU, en qualité de secrétaire général, est abrogée.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifiée au directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

A Angers, le 15 février 2010

Le délégué territorial de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine

Signé, Richard SAMUEL

II – DIVERS

TRESORERIE GENERALE
ANNEXE

- Liste des mandataires désignés par les comptables et inspecteurs du Trésor
pour publicité au recueil des actes administratifs

Trésorerie du CHU ANGERS

Les délégations de signature données par M. Claude CHARRIER, Trésorier principal, sont caduques suite à sa mutation dans le département de l'ISERE au 31 décembre 2009.

M. Jacky POTIER, Trésorier Principal, Chef de poste, a constitué pour mandataires:

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
31/12/2009	M. Denis TRILLOT	Inspecteur du Trésor	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste Agir en justice
Du 25 au 28/01/2010	Mme Christine QUARREZ	Contrôleur principal	Spéciale et Générale Gérer et administrer les services confiés

Trésorerie d'AVRILLE

La procuration donnée à **Mme Jocelyne HOUGRON**, Contrôleur principal, est caduque suite à son départ à la retraite à compter du 3 janvier 2010.

Trésorerie de BAUGE

Les délégations de signature données par M. Michel ANDREA Receveur-Percepteur, sont caduques suite à sa mutation dans le département des VOSGES, au 1^{er} janvier 2010.

M. Bernard SOUBIRAN, Receveur-percepteur, Chef de poste, a constitué pour mandataires:

	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
05/01/2010	Mme Laurence BOYEAU	Contrôleur principal	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste Déclarations de créances Procédures collectives
05/01/2010	M. Jérémy CHAUSSEPIED	Contrôleur	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste Déclarations de créances Procédures collectives

Trésorerie de CHALONNES S/LOIRE

Les délégations de signature données par Mme Marie-Anne MARCHAND, Receveur-Percepteur, sont caduques suite à sa mutation en qualité de Trésorier Principal dans le département de LOIRE-ATLANTIQUE, au 1^{er} janvier 2010.

Mme Martine THOUET, Receveur-percepteur, Chef de poste, a constitué pour mandataire :

	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
31/01/2010	M. René FERCHAUD	Contrôleur principal	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste Actes de poursuites Procédures collectives

Trésorerie de CHATEAUNEUF/SARTHE

Les délégations de signature données par M. Philippe MAUCOURT, Inspecteur, Chef de poste, sont caduques suite

à sa mutation en qualité de Receveur-percepteur à la Trésorerie de St-Georges S/Loire au 1^{er} janvier 2010.

Mme Danièle GODEFROY, Inspecteur du Trésor, agissant en qualité de gérant intérimaire au 1^{er} janvier 2010 et de Chef de poste au 1^{er} mars 2010, a constitué pour mandataires :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
06/01/2010	Mme Françoise GANGNEUX	Contrôleur	Spéciale et Générale en qualité d'adjointe Gérer et administrer le poste Actes de poursuites Déclarations de créances
06/01/2010	M. Sébastien LECOQ	Contrôleur	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste en l'absence du Chef de poste et de l'adjointe Actes de poursuites Déclarations de créances

Trésorerie de CHEMILLE

La procuration donnée à **Mme Arlette BAUMARD**, Contrôleur, est caduque suite à sa mutation au 1^{er} décembre 2009.

Trésorerie de LA ROMAGNE

Les délégations de signature données par M. Bernard SOUBIRAN, Receveur-Percepteur, sont caduques suite à sa mutation en qualité de Chef de poste à la Trésorerie de BAUGE, au 1^{er} janvier 2010.

M. Jean RICHARD, Receveur-percepteur du Trésor, Chef de poste, a constitué pour mandataires:

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
04/01/2010	M. Paul CAILLEAU	Contrôleur Principal du Trésor	Spéciale et Générale : Gérer et administrer les services confiés Signer les actes de poursuites Signer les déclaration de créances et les actes rattachés aux procédures collectives
04/01/2010	M. Jean Marie RENAUD	Agent d'Administration du Trésor	Spéciale et Générale : Gérer et administrer les services confiés Signer les actes de poursuites Signer les déclaration de créances et les actes rattachés aux procédures collectives Délais pour dettes inférieures à 8000€, Remises de majorations et frais de poursuites inférieurs à 1000€
04/01/2010	M. Patrick TISON	Agent d'Administration Principal	Spéciale et Générale : Gérer et administrer les services confiés
04/01/2010	Mme M-Thérèse GUILLET	Agent d'Administration Principal	Délais pour dettes inférieures à 8000€, Remises de majorations et frais de poursuites inférieurs à 1000€

Trésorerie de LONGUE-JUMELLES

M. Eric BESNARD, Receveur-percepteur, Chef de poste, a modifié comme suit les procurations précédentes :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
01/01/2010	Melle Patricia MORELLI	Contrôleur	Générale et permanente : Gérer et administrer le poste Agir en justice Actes de poursuites
01/01/2010	Mme Pascale LIOTARD	Contrôleur	Spéciales Opérations relatives au secteur SPL y compris l'hôpital local
01/01/2010	M. Sébastien DEYDIER	Contrôleur	Spéciales Actes de poursuites Toutes opérations relatives au recouvrement de l'impôt, au secteur SPL y compris l'hôpital =>délais de paiement , remises de majoration....
01/01/2010	M. Jacques MERCERON	Contrôleur	Spéciales Actes de poursuites Toutes opérations relatives au recouvrement de l'impôt, au secteur SPL y compris l'hôpital =>délais de paiement , remises de majoration....

PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. Jackie FRANIK, Trésorier Principal, Chef de poste, a constitué pour mandataire :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
05/01/2010	Mme Thérèse GUYOT	Contrôleur	Demandes d'émission de virements urgents ou d'un montant élevé et les virements étrangers

SIP SAUMUR

La procuration donnée à **Mme Marie-Anne FOUET**, Contrôleur principal, est caduque suite à son départ à la retraite à compter du 4 février 2010.

Trésorerie de SEGRE

Mme Murielle DURASSIER, Receveur-percepteur, Chef de poste, a modifié comme suit les procurations précédentes :

Date	Mandataires	Grade	Nature de la délégation
	Nom		
10/12/2009	M. Eric BUSSENEAU	Contrôleur du Trésor	Spéciale et Générale : Gérer et administrer le poste en qualité d'adjoint Déclarations de créances Agir en justice Actes de poursuites

01/01/2010	Mme Isabelle BUSSENEAU	Contrôleur Principal	Spéciale et Générale : Gérer et administrer le poste en qualité d'adjointe
01/01/2010	M. Philippe BELLANGER	Contrôleur du Trésor	Spéciale et Générale : Gérer et administrer le poste en l'absence du chef de poste et des deux adjoints
01/01/2010	M. Dany CHAVET	Agent d'administration principal	Spéciale et Générale : Gérer et administrer le poste en l'absence du chef de poste et des deux adjoints

Trésorerie de ST-GEORGES /LOIRE

Les délégations de signature données par M. Jean-Paul GRIMAUULT, Receveur-percepteur, sont caduques suite à son départ à la retraite au 1^{er} janvier 2010.

M. Philippe MAUCOURT, Receveur-percepteur, Chef de poste, a constitué pour mandataires :

	Mandataires		Nature de la délégation
	Nom	Grade	
08/01/2010	Mme Cécile MAINGOT	Contrôleur principal	Spéciale et Générale en qualité d'adjoint Gérer et administrer le poste Déclarations de créances Agir en justice
08/01/2010	M. Olivier GUILLEVIC	Contrôleur	Spéciale et Générale Gérer et administrer le poste en cas d'empêchement du chef de poste et de l'adjoint Déclarations de créances Agir en justice Procédures collectives

Trésorerie de THOUARCE

La procuration donnée à **Mme Thérèse COULON**, Contrôleur , est caduque suite à son départ à la retraite à compter du 7 septembre 2009.

Enfin, les délégations de signatures données par Mme Marie-Noëlle CROIZER, Inspecteur, Chef de poste de la Trésorerie de MONTREUIL-BELLAY sont caduques suite à la fermeture du poste au 1^{er} janvier 2010.